Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260512-DB_2026_068-DE

COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 12 MAI 2026

L'an deux mille vingt six, le **douze mai** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie (salle du conseil), en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sandra LE MEUR, Maire.

Membres Présents :
Mme Sandra LE MEUR, M. Roland RAOULT, Mme Cristina FEUNTEUN, M. Alain RAULT, Mme Isabelle LE GALL, M. Philippe BAPTISTA SOARES, Mme Vanessa RIVET, M. Jean-Yves THOMAS, Mme Martine HERNOT, M. Patrick ALLAND, M. André NAVINER, Mme Catherine MICHEL, M. Pascal HERVÉ, Mme Françoise EUGENI, M. Fabrice LEMERCIER, Mme Claudia VADUVA, M. Olivier BERNA, Mme Isabelle HERVÉ, Mme Myriam GALAN, M. Franck LUCAS, M. Erwan LACHIVER, M. Jérôme RÉLO, M. Ludovic MICHEL, Mme Marie-Odile SCOUPE, Mme Valérie RENAULT, Mme Jennifer MONTIS, M. Axel LE CARDINAL

Membres absents excusés ayant donné procuration :
Mme Julie LEMAITRE a donné procuration à Mme Martine HERNOT
Mme Solenn INIZAN a donné procuration à Mme Cristina FEUNTEUN

Secrétaire de séance : Mme Isabelle HERVE
Assistaient également : Mme Laurence RAPENDY (DGS) et M. Thomas TOUBOULIC (DGAS)

DÉLIBÉRATION N° 2026-068

Rapporteur : Alain RAULT, Adjoint au Maire à la vie associative et sportive

OBJET : VIE ASSOCIATIVE – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE COMITE DE QUARTIER DE TRÉFOIS

Dans le cadre de la journée citoyenne 2026, un atelier est prévu sur la maison de quartier de Tréfois pour la rénovation des sols. Les matériaux nécessaires à ces travaux s'élèvent à 369,69 euros TTC. L'association a acheté directement les revêtements de sol et la colle au magasin Leroy Merlin de Langueux. La maison appartenant à la Ville et le chantier se faisant dans le cadre de la journée citoyenne édition 2026, Il apparaît équitable que les frais engagés puissent être remboursés à l'association.

Aussi, considérant le dynamisme de cette association et la nécessité d'entretenir les bâtiments mis à leur disposition, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (M. André NAVINER ne prend pas part au vote),

- **APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association Comité de Quartier de Tréfois pour un montant de 369,69 € TTC pour couvrir les frais de rénovation de sol ;**
- **PREND note que cette dépense sera imputée au chapitre 65 du budget principal 2026 ;**
- **AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à engager cette dépense.**

A Trégueux, le 21 mai 2026

La secrétaire de séance,
Mme Isabelle HERVÉ

Le Maire,
Mme Sandra LE MEUR